

Les Gentilshommes verriers du sud-Ouest sous la Révolution Française et l'Empire

BERTRAND LEFEBVRE (de Verbizier Latreyte)
pour la conférence du 5 août 1989 à Châtelleraut (Haute-Garonne)

MICHEL BEGON (de Robert Bousquet) pour le texte

Tous les historiens s'accordent aujourd'hui à reconnaître que la Révolution française n'a pas été seulement un conflit d'idées et de régimes, mais surtout un vaste transfert de propriété au détriment des anciens privilégiés.

Les familles de gentilshommes verriers ne pouvaient qu'en être dépossédées, soit qu'elle perdissent le monopole du verre, soit que, liées à l'Eglise, elles tombassent aussi sous les coups qui lui étaient portés. Cependant de loin s'en faut que leurs attitudes fussent unanimes face à cette révolution. Comme on peut le penser, certains l'ont combattue, d'autres subie, quelques-uns défendue, même par les armes. A ce dernier titre, il semble bien que le noyau protestant des Gabrais en comté de Foix marque son originalité ; mais il est vrai aussi que les lacunes de notre documentation risquent fort de nous faire sous-estimer ou même omettre des événements importants qui auraient pu toucher d'autres branches de ces familles que celles d'Ariège.

Pour l'exposé, distinguons les trois périodes bien différentes d'avant 1789, de la Révolution elle-même, et de l'Empire.

I - A LA VEILLE DE 1789

Le statut des gentilshommes verriers est inhérent à l'Ancien Régime. La noblesse, on le sait, ne peut exercer de métier lucratif, sauf à déroger et déchoir de ses titres, sa vocation chevaleresque étant le métier des armes au service du roi, de la veuve et de l'orphelin. Mais les mentalités ont changé, et le comte Claude de Saint Simon, cousin du féroce mémorialiste, pourra traiter les nobles de "frelons" inutiles et qualifier les industriels d'"abeilles" productrices de miel.

Or, à l'interdiction des métiers lucratifs, il y a des exceptions légitimes qui sont quelques cultures prestigieuses et certains arts du feu. Les nobles peuvent

être maîtres de forge comme les Wendel en Lorraine, ou maîtres verriers comme les Robert, les Verbizier, les Grenier, les Suère ou les Riols dans le sud-ouest.

En vertu de la Charte de Sommières de 1445, les gentilshommes verriers jouissent du monopole pour la fabrication du verre soufflé ; mais ils n'ont pas le droit d'en faire commerce, et confient à des marchands ou à des colporteurs le soin de la distribution. Comme le commerce confisque à l'industrie la meilleure part, les gentilshommes verriers se disent impécunieux. On garde en mémoire la devise des Robert :

“Si fortune me tourmente, l'espérance me contente”.

Cela ne vaut pas raison pour abandonner un tel monopole, mais au contraire pour le renforcer. Aussi bien les gentilshommes verriers du Couserans veillent-ils à insérer dans le cahier des doléances de la noblesse, soumis en 1789 au roi, cette revendication du plus pur style protectionniste et corporatiste :

“Que la fabrication du verre sera particulièrement encouragée comme intéressant une partie considérable de la noblesse et comme étant dans le pays la cause d'une circulation très étendue ; à l'effet de quoi on sollicitera un règlement pour protéger le commerce et proscrire à jamais les verres étrangers, ou du moins à imposer à leur entrée dans le Royaume des droits assez forts pour que ceux qui sont fabriqués en France puissent toujours avoir la préférence. Que l'on portera de justes plaintes sur les atteintes que l'on donne journellement aux privilèges et prérogatives qui ont été accordés de tous les temps par les Rois à la partie de la noblesse qui s'occupe de cette fabrication et qui ont été entr'autres renouvelés en 1445”.

Une autre raison de crier misère semble être le déboisement très avancé des massifs montagneux des Pyrénées, de la Montagne Noire ou de l'Hérault, qui restreint par force leurs activités, et même les voue à l'exil. Les dernières verreries de Gabre se sont éteintes dès la fin du XVII^{ème} siècle, soit par manque de bois de chauffe, soit aussi parce qu'elles ont été rasées par ordre du Roi, sous prétexte des Assemblées du Désert qui s'y tenaient. De nombreux gentilshommes du Comté de Foix doivent s'expatrier à chaque campagne de production pour continuer leur métier et assumer leur privilège, soit dans la Montagne Noire, soit dans la forêt de Grésigne, soit encore à la manufacture de Pointis, près de Mercenac en Couserans. Il semble bien que la moitié des nobles verriers participant à l'assemblée de la noblesse du Couserans le 25 avril 1789 à Saint Girons, notamment deux Robert du Bousquet, un Grenier de la Bade, un Grenier d'Alès, un Robert de la Barthe, soient en fait des Gabrais qui ont laissé au pays femmes et enfants pendant la période hivernale, saison des feux. D'où la mauvaise humeur de l'assemblée couseranaise à l'égard de ces Languedociens ou Fuxéens, d'ailleurs hérétiques, dont parle madame Simone Henry dans sa conférence.

Pourtant, on tient fort à son privilège, même s'il devient difficile à exercer. On peut penser que le désir de nos gentilshommes de conserver le droit de verrerie dans les familles privilégiées fut la cause première de leur endogamie. Si les filles avaient pu épouser qui bon leur semblait, ce privilège serait passé par héritage à des étrangers et se serait dispersé.

Au sein de la noblesse, les gentilshommes verriers sont à part et mal considérés, sans doute parce qu'ils exercent un métier manuel, mais aussi parce qu'ils ne détiennent plus de seigneurie, qu'ils ne fréquentent évidemment pas la Cour et ne servent guère dans les armées du Roi. A peine peut-on noter dans le Tarn un Louis François de Robert-Campredon, Capitaine au régiment de Guyenne, où il obtint la Croix de Saint Louis. Tout autre, par comparaison, est le comportement des branches lorraines, familles de militaires, très catholiques et très loyalistes, dont beaucoup émigreront. Un Louis Joseph des Robert est Colonel brigadier du Génie et Chevalier de Saint Louis ; un Jean Baptiste des Robert est Capitaine au régiment de la Fère et Lieutenant des Maréchaux de France. Bref, on peut dire que les verriers furent plus nombreux à ramer comme galériens dans la Marine royale qu'à servir le Roi à la tête de ses régiments !

La répétition des Assemblées du Désert ne fait qu'aggraver leur cas. Exemple extrême, les trois frères de Grenier, qui avaient des attaches à Gabre, tirent leur épée en 1761 à Caussade contre les gens du Roi pour délivrer le pasteur Rochette, promis à une mort certaine. Pris, condamné eux aussi, ils sont décapités à la hache place du Salins à Toulouse.

Quoiqu'ils soient souvent rebelles à la monarchie, nos gentilshommes ne s'engagent cependant pas aux côtés des idéologues, même si le premier des philosophes fut un Ariégeois et le fils d'un pasteur, Pierre Bayle du Carla. Les listes connues des sociétés de Francs-Maçons de l'Ariège, qui joueront un rôle d'avant garde en 1792-1794, ne livrent aucun de leurs noms. On sait toutefois que le pasteur de Robert Fondrède de Montauban et l'architecte de Berbizier d'Albi sont maçons.

Bientôt les signes avant-coureurs des événements les atteignent dans leurs forêts. Voici d'abord que l'Edit de Tolérance de 1787 restitue aux Réformés le droit, aboli jadis par l'Edit de Nantes, à un état civil autonome, tenu par le pasteur, avant que la République ne laïcise tout cela. Voici ensuite que le Roi révoque ou disperse les Parlements, sièges de l'opposition janséniste. L'ensemble des privilégiés s'insurgent contre un tel coup de force dans l'été 1788, par ce que l'on appelle la "révolte nobiliaire". La noblesse occitane est solidaire, histoire de défier Versailles. A la supplication de la noblesse de

Toulouse en date du 12 août 1788, se joignent les gentilshommes du Couserans, parmi lesquels on note :

- de Grenier Dallez
- de Grenier Dallez fils
- de Grenier Dallez Henri
- de Grenier Dallez Paul
- Grenier de Salet
- le Chevalier de Poudelay (père de Général Baron de Verbigier de Saint Paul)
- Jean François de Grenier Zénon (époux de Marie de Verbizier Poudelay)
- Pierre Didier de Grenier Zénon fils
- Verbigier de Vignasson
- de Vignasson fils (de Verbizier)
- Jean Cazaux (époux de Maria de Grenier Zénon)

Nuançons toutefois ce tableau. Derrière cette petite noblesse campagnarde, sujette aux migrations saisonnières, qui s'affiche patriarcale et se dit désargentée, ne voit-on pas déjà se profiler l'évolution du XIX^{ème} siècle vers la propriété terrienne ? Malheureusement la documentation manque pour en juger, sauf peut-être pour la Commanderie de Gabre, qui a été la plus étudiée. Le seigneur est en 1789 le Commandeur des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, lesquels possèdent de vastes massifs forestiers ainsi qu'une vigne : le clôt des Pères, d'une superficie de 3,6 hectares environ. Du temps où fonctionnaient les verreries gabraises, nos gentilshommes achetaient le bois sur pieds, plus que le sol lui-même. Mais ils gardent de cette époque quelques domaines où ils accueillent des métayers et font pousser le blé, parfois la vigne, ou élèvent du bétail, et qui sont restés à leurs descendants (Coudère, Mallet, Rietailhol, Montauriol, Lalaque, le Courtalas, Las Termes, Comavère, Magnoua, Bousquet). Ultérieurement, ils achèteront quelques forêts pour les déboiser et y installer de nouvelles métairies, jusqu'à pousser Gabre au maximum de sa population vers 1880, avec 600 personnes, et obtenir alors son érection en commune.

II - SOUS LA REVOLUTION

L'abolition des droits seigneuriaux et de tous les privilèges et monopoles, dans la fameuse nuit du 4 août 1789, il y a tout juste deux siècles, ou plus tard par les décrets d'Allarde en 1791, met fin à la Charte de Sommières et au statut des gentilshommes verriers, obligés en outre comme tous les ci-devant nobles d'abandonner leurs armoiries ainsi que la particule précédant leur nom patronymique. Certes, les verriers existants poursuivent leur activité sous le régime nouveau de la liberté du commerce et de l'industrie, car pour les

concurrencer il aurait fallu avoir le savoir-faire et trouver de la main d'œuvre disponible. Mais la crise économique, due aux troubles et aux guerres, les contraint vite à fonctionner au ralenti. Les cendres acheminées par les marchands n'arrivent plus, on les utilise pour faire du salpêtre et de la poudre ; l'inflation galope et les commandes chutent ; les marchands de verre ne peuvent plus se déplacer sans "laisser-passer".

Nos ci-devant gentilshommes se replient alors sur leurs terres et se disent ouvriers-verriers, artistes-verriers, propriétaires ou cultivateurs, catégories sociales désormais à l'honneur. Leurs préoccupations, que nous découvrent leurs livres de raison, sont de plus en plus terre à terre. Un Grenier de Magnoua se demande si l'abolition de la dîme l'autorise à majorer le loyer de ses terres à due concurrence...

Faut-il pour autant renoncer à déceler quelque attitude collective de leur part pendant cette tragique période ? A lire les documents de l'époque, on ne peut pas se défendre de l'impression qu'ils se sont en fait divisés face à la République, dans la continuité de leurs attitudes antérieures. La majorité sont royalistes, loyalistes, ou, du moins, modérés. S'ils ne combattent pas ouvertement le nouveau régime, ils s'en tiennent prudemment à l'écart. On en verra de beaux exemples.

En revanche les Gabrais, qui étaient dissidents de toujours et ont durement éprouvé les rigueurs de l'Ancien Régime, semblent se rallier plus facilement.

Trois fois au moins, les Réformés de Gabre ont souffert : à l'occupation par la troupe en 1697 de la verrerie de la Bade et en 1745 de la verrerie de Pointis (près de Mercenac), où ils travaillent nombreux, la répression des Assemblées du Désert y ayant fait beaucoup de victimes, tués, fugitifs ou condamnés aux galères, puis en 1761, à la condamnation à mort des frères de Grenier, qui étaient originaires de Gabre, et plus spécialement de la verrerie de la Lèze. Il est difficile de croire que la proclamation de la "liberté de conscience" par la Constituante et la mise au pas de l'Eglise par la Constitution civile du Clergé n'aient pas été ressenties chez eux comme une revanche. Pour avoir consulté les registres, certains historiens estiment que tous les magistrats qui condamnèrent les frères de Grenier à la décapitation furent eux-mêmes expédiés par la guillotine sur la même place du Salins.

Le fait est que Pierre Grenier-Dalez, nommé dès 1790 procureur de la commune du Mas d'Azil, applique si rigoureusement les lois de conscription qu'une belle nuit on arrache tous les pieds de sa vigne de Bousquet. Le fait est aussi que plusieurs Gabrais s'enrôlent dans le bataillon des Chasseurs de l'Ariège et participent à la reprise de Toulon aux Anglais, sous les ordres de

Bonaparte, en 1793. Ce sont notamment les trois frères Jean Robert-Garils, Jean Paul Robert-Falga, Pierre Robert-Lécharde. Grand amirateur de Napoléon, ce même Robert-Falga épousera la sœur du Général Verbigier-Saint-Paul. Même engouement pour les armées républicaines chez les plus pauvres verriers de la Montagne Noire : Jean de Dieu Sout, fils de Marie-Brigitte de Grenier de la Pierre s'enrôle pour quelques pièces d'or, mais finira Maréchal de France et Premier Ministre de Louis Philippe. D'autres, s'étant ralliés à la République, restent suspects aux patriotes. Jacques de Grenier Lascoumettes est nommé en 1793 administrateur du district de Labarthe de Neste. Mais on le dénonce aux autorités : "Vous avez voulu placer un Grenier ci-devant noble, qui a tant chancelé pour la prestation du serment civique". Il est aussitôt suspendu de ses fonctions par un arrêté du Département et peu après reclus aux carmes de Tarbes. Une requête de sa commune de Hêches le fera libérer le 9 novembre 1794, quatre mois après Thermidor, et rétablir dans ces mêmes fonctions, en faisant valoir que ses ancêtres verriers étaient surtout des "faiseurs de verre". Dominique Grenier est maire de Gazave, près de Tarbes, quand en 1793 on l'inscrit sur la liste des suspects. Il lui faut solliciter des témoignages de moralité républicaine : "le dit Grenier, qui est actuellement maire de la commune, tout le monde le connaît comme un bon patriote, ayant toujours marché dans le sens de la Révolution". Un maître verrier d'origine ariégeoise, Joseph de Grenier Barmont, qui exerce à Bazas et à Saint Macaire, est emprisonné comme "fédéraliste", c'est-à-dire comme Girondin.

D'autres gentilshommes préfèrent émigrer. Ainsi Charles Antoine des Robert, en 1790 officier au Régiment de Forez, sert en 1791 dans l'armée des Princes, en 1792 dans la compagnie des Gentilshommes d'Artois, en 1793 au bataillon de la Reine en Catalogne, en 1795 aux Gardes Wallons, et terminera sa carrière comme Brigadier des Gardes du corps du Roi et Lieutenant de la Garde Nationale. Mais Patern des Robert est tué à Mettmann en Westphalie dans l'armée des Princes. Vicaire de Cuchan et de Bazas, Dominique de Grenier Lartigue s'exile à Saragosse, d'où il ne reviendra qu'après le Concordat. De même, Jean Baptiste de Grenier, vicaire de l'Isle en Dodon, refuse de prêter serment à la Constitution civile du Clergé et, menacé de déportation, se réfugie en Espagne jusqu'en 1802.

Le courage n'a pas manqué à Bertrand Cyr de Grenier-Lécharde, fils du seigneur de Gourgues et de Montgaillard, gentilhomme verrier, qu'on connaît sous le titre d'abbé de Gourgues. Homme de haute taille et d'une grande force physique, il est bachelier en théologie en 1785 et ordonné prêtre par Mgr Loménie de Brienne. Curé de Marignac-Lespeyres, près de Cazères, voilà qu'il est assailli par des patriotes une chaude journée d'août 1792, comme il revenait à cheval de Toulouse. Deux individus l'assaillent pistolet au poing et empoignent la bride de sa monture en criant :

“Citoyen, tu vas chanter avec nous le “Çà ira” ou nous déchargeons sur toi nos pistolets et te tirons sur place !”

“Çà n’ira pas” riposte l’abbé, qui descend de son cheval, désarme ses agresseurs et les renverse par terre. Puis, le pied sur la poitrine de chacun d’eux, il leur assène :

“Vous ne vous relèverez que lorsque vous aurez crié avec moi “ça n’ira pas !” Si vous refusez, c’en est fait de vous”.

“Çà n’ira pas” gémissent les deux hommes.

“Plus fort !” commande l’abbé. “ Vos clameurs ont attiré les gens qui travaillent sur les coteaux. Ils vous ont entendu crier “ça ira”, il faut qu’ils vous entendent crier “ça n’ira pas”.

Et les sans-culotte de s’exclamer à toute gorge aux applaudissement du public : “Çà n’ira pas”.

Légende ou histoire vraie ? Peu après l’abbé de Gourgues doit se cacher pour avoir refusé de prêter serment. Dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 1792, il rend visite une dernière fois au manoir paternel, dont bientôt il ne restera plus que des ruines. Son père mourra d’ailleurs de chagrin un an après. Puis l’abbé se réfugie en Espagne. Mais il sera de nouveau curé de Cazères, où il décédera en 1839.

En 1814, sitôt le Roi rétabli par les Alliés sur le Trône, certains des ci-devant gentilshommes verriers (mais pas tous) reprennent la particule à leur nom, sans pourtant retrouver leurs privilèges de jadis.

III - LES GUERRES DE L’EMPIRE

L’Empire napoléonien est une période de restauration politique et de rétablissement économique, dont bénéficient la plupart des catégories sociales. C’est alors la dernière période de prospérité verrière, le blocus continental instaurant enfin le protectionnisme rigoureux, dont rêvaient les gentilshommes de 1789, contre les importations d’Angleterre ou de Bohême. C’est aussi la première période dans l’histoire de France à ne plus souffrir d’aucune persécution religieuse et à garantir l’égalité des cultes. Alors que la Terreur n’avait pas épargné les protestants, dont plusieurs pasteurs furent pourchassés et emprisonnés, le Consulat donne aux cultes réformé et israélite non seulement une constitution civile, mais la parité de traitement avec l’Eglise catholique, qui obtient d’ailleurs le Concordat.

Si dans l’ensemble nos gentilshommes verriers s’avèrent assez modérément royalistes et assez médiocrement républicains, en revanche l’épopée impériale les séduit tant et si bien que plusieurs d’entre eux se déclarent fervents bonapartistes, sous le Premier comme sous le Second Empire. Pensons surtout aux Granier de Cassagnac, longtemps chefs de file nationaux du parti bonapartiste, à Grenier-Fonclaire, sous chef du cabinet de Ministre de

l'Intérieur sous Napoléon III, au fils du Général-Baron de Verbigier de Saint Paul, préfet du Nord, etc.

Mais puisque cette commémoration du Bicentenaire a lieu chez une de ses descendantes, Ghislaine de la Salle, qui garde fidèlement son portrait, portons toute notre attention sur une des plus belles figures de l'Empire.

Paul de Verbigier de Saint Paul, fils du seigneur de Poudelay et de Marie de Robert des Garils, naît au château de Poudelay, près de Fabas (Ariège) le 25 avril 1775. Cette famille est attestée en pays de Comminges dès 1678, lorsqu'elle fut maintenue dans sa noblesse par Le Pelletier de la Houssaye, Intendant de Montauban. Dès le 27 janvier 1792, le jeune homme s'engage aux armées comme sergent dans le 3^{ème} bataillon de volontaires nationaux de l'Ariège. Sous-lieutenant le 22 juillet 1792, à l'âge de dix-sept ans, il fait partie de l'armée des Pyrénées-Orientales et reçoit un coup de baïonnette à la bataille de Peyres-Tortes. Il est alors fait prisonnier jusqu'en 1795. On le retrouve à l'armée d'Italie en 1796 et 1797, puis dans les Etats de l'Eglise, enfin à l'armée de Naples sous le règne de Joachim Murat.

Après les campagnes d'Italie et d'Allemagne en 1808 et 1810, il est nommé général de brigade à l'armée de Catalogne en 1811. C'est là qu'il remporte le siège de Tarragone sur 18 000 Espagnols, soutenus par la flotte anglaise ; mais il est blessé à la tête de ses troupes d'un coup à la jambe gauche. Cette victoire lui vaut le titre de baron, pour être entré un des premiers par la brèche percée dans la forteresse de la ville. Saint-Paul commande encore la 2^{ème} division du corps d'armée de l'Ebre en 1812, puis la 19^{ème} brigade de la division italienne à l'armée du nord de l'Espagne. Il repasse ensuite en Italie. Sans doute parlait-il et écrivait-il couramment la langue de Dante !

Les Cent Jours lui font reprendre du service comme commandant de la place de Montlouis en Cerdagne. Il ne se replie à Poudelay que pendant la Restauration, et finalement la Monarchie de Juillet le promeut préfet de l'Indre en 1831 sur l'intervention du Maréchal Soult, puis sénateur et Grand Officier de la Légion d'Honneur. Mis à la retraite par la 2^{ème} République en 1848, il meurt à Poudelay en 1878, en laissant deux fils.

A quel bilan peut-on conclure pour ces familles ?

Il est bien évidemment audacieux d'extrapoler à partir de quelques branches et de quelques verreries dont nous avons connaissance, en l'absence de recherches et de documentation sur l'ensemble des gentilshommes verriers. Espérons donc que de nouveaux chercheurs éclaireront mieux notre vision des choses et peut-être la modifieront. On peut tout de même tirer deux leçons au moins.

D'abord, l'abolition du privilège verrier ne fera que très tard sentir ses conséquences économiques, vers la fin du XIX^{ème} siècle, ou même le début du XX^{ème}, lorsque fermeront les dernières verreries de Pointis ou de Moussans.

Ensuite, leur statut social de noblesse rurale n'était-il pas à ces gentilshommes un handicap plus qu'une échelle vers la puissance et le pouvoir ? On peut observer que le renversement de la haute noblesse et l'égalité des cultes leur ont plutôt dégagé les chemins de la politique ou de l'armée.
